



## ARRETE

Année 2023 N° <sup>448-c</sup> /MEF/DC/SGM/INStAD/SP <sup>029</sup> SGG23

### Portant nomination des membres du Sous-comité Finance du Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi no 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n°2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009 ;
- vu La loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin;
- vu la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la loi n°2022-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que

Vu

Le Directeur national du  
Contrôle financier

  
**Aristide Aboyi EDAH SOHOU**

